



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**SPECIAL N° 97**

**ARRETE PREFECTORAL N° 2015-I-1554  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
DU PREFET DE DEPARTEMENT**

**A Madame Dominique MARCHAND, directrice générale par intérim de  
l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon  
(agrément de Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux)**

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
PREFET DE L'HERAULT**

**VU** le livre II de la sixième Partie du Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6211-2, L 6212-1, R 6211-25, R 6212-72 à R 6212-89 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**VU** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2010-1046 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau règlementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes du 21 mai 2015 nommant Mme Dominique MARCHAND, directrice générale adjointe, directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon à compter du 25 mai 2015 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

---

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Mme Dominique MARCHAND, directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer les arrêtés portant agrément des sociétés d'exercice libéral exploitant un laboratoire de biologie médicale pour la période transitoire instituée par l'Ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale.

**ARTICLE 2**

L'arrêté 2013-I-121 du 14 janvier 2013 donnant délégation de signature à Mme Martine Aoustin, directeur général de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et la directrice générale par intérim de l'ARS du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 24 août 2015

Le Préfet,

**SIGNE :** Pierre de BOUSQUET